



DECISION N°231-2026
Avenant de scission / transfert partiel
Marché de travaux d'aménagement du lotissement « Font Froide »
Saint-Martin-Lestra - Lot 1 : terrassement généraux - assainissement -
tranchées réseaux secs

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article L.2194-1,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2026.021.15.04 modifiée du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 15 avril 2026 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu l'arrêté n°A03-2026 du Président de la CC Forez-Est en date du 16 avril 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier BERNE,

Vu le marché public ayant pour objet les travaux d'aménagement du lotissement « Font Froide » - Saint-Martin-Lestra Lot 1 : terrassement généraux-assainissement- tranchées réseaux secs signé avec la société BAROU & Associés le 31 octobre 2025,

Vu l'avenant de scission ci-annexé,

Considérant que le marché public a été transféré pour parti, à la CC Forez-Est au 1^{er} janvier 2026 dans le cadre du transfert des compétences eau potable et assainissement collectif,

Considérant que le marché comporte des prestations portant sur les compétences communales eaux pluviales et réfection de chaussée,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver et de signer l'avenant de scission au marché public ayant pour objet les travaux d'aménagement du lotissement « Font Froide » - Saint-Martin-Lestra Lot 1 : terrassement généraux-assainissement- tranchées réseaux secs signé avec la société BAROU & Associés le 31 octobre 2025,

ARTICLE 2

De dire que les crédits requis sont inscrits au budget.

ARTICLE 3

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil communautaire.

ARTICLE 4

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),

Le 06/07/2026

Par délégation du Président,
Le 2^{ème} vice-président en charge
des finances et perspectives,
des affaires juridiques et
des marchés publics
Monsieur Didier BERNE

Communauté de Communes
de Forez-Est
6 Place Paul Larue BP13
42110 FEURS